

LE JARDIN MALIN

Sàrl

C/o Commune de Val-de-Travers
Dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement
Rue du Temple 8 - 2114 Fleurier
Tél. 079 932 90 68
Mail : foyerscolaire@gmail.com

Règlement

Le Jardin Malin Sàrl - Foyer Scolaire

Généralités

But : Le Jardin Malin Sàrl – Foyer scolaire – accueille les enfants de la 3^e à la 11^e année afin de veiller au bon déroulement de l'exécution des devoirs avec, lorsqu'il est nécessaire, quelques explications permettant à l'enfant de mieux comprendre les leçons qui lui sont données. **La mission des surveillants, ne consiste pas à enseigner ou à « réenseigner » des notions vues en classe. Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours de soutien.** Il appartient à l'enfant, et à lui seul, d'exécuter ses devoirs et de s'approprier les connaissances qui leur sont liées. Actuellement, il devient malheureusement très difficile aux adultes de vérifier tous les devoirs de tous les élèves. Il est donc de la responsabilité des parents de prendre acte de ce qui a été fait aux devoirs surveillés. Certains devoirs exigent une répétition, voire une finition, à la maison et il se peut qu'un enfant n'ait pas terminé ses devoirs à son retour. **Le surveillant/e n'est pas un enseignant.** Dès lors il ne pourra pas être tenu pour responsable des résultats de l'enfant.

Les structures sont ouvertes dès le lundi de la rentrée des classes du mois d'août et se ferment le mercredi précédant les fêtes de jeunesse.

Surveillantes

Téléphones :

Couvet 3^e à 8^e années

Mme Renata Thiébaud

077 443.24.95

Fleurier 3^e à 11^e années

Mme Marie-Josée Matthey

077 453.19.51

Administration

Mme Sylvie Pluquet

079 932.90.68

Lieux :

Couvet

3^e à 8^e années : Nouveau Collège, dernier étage

Fleurier

3^e à 11^e années : Collège Longeuse, salle N° 6, rez-de-chaussée

Heures d'ouverture et de fermeture

Horaires :

3^e à 7^e années

Lundi – mardi – jeudi

de 15h00 à 17h30

Mercredi

de 13h00 à 15h30

Vendredi

fermé

8^e à 11^e années

Lundi – mardi – jeudi

de 15h00 à 18h00

Mercredi

de 13h00 à 15h30

Vendredi

fermé

LE JARDIN MALIN

Sàrl

C/o Commune de Val-de-Travers
Dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement
Rue du Temple 8 - 2114 Fleurier
Tél. 079 932 90 68
Mail : foyerscolaire@gmail.com

Inscription et fréquentation

Inscription : Les parents qui désirent inscrire leur enfant aux devoirs surveillés le font à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de la Commune de Val-de-Travers ou auprès de l'administration du Jardin Malin sàrl : Email : foyerscolaire@gmail.com.

Fréquentation : Les enfants sont accueillis les lundis, mardis et jeudis après-midi selon leurs horaires d'école et le mercredi en début d'après-midi.
Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant 1x, 2x, 3x ou 4x par semaine.

Déroulement

Heure d'arrivée : L'enfant se présente, avec ses affaires d'école (agenda, trousse, cahiers, livres et fiches pour les devoirs), sitôt l'école terminée ou dès l'ouverture de la structure en cas d'après-midi de congé.

Heure de départ : Dès que les devoirs sont terminés, l'enfant quitte la structure.
En cas de départ avant que les devoirs ne soient terminés, la structure concernée doit en être informée par un écrit daté et signé par les parents.
Si l'enfant doit partir plus vite un ou plusieurs après-midis chaque semaine un formulaire vous sera remis.

Présences et Déroulement : Les présences sont contrôlées de manière systématique. La personne responsable appose son visa dans l'agenda scolaire et y ajoute les heures d'arrivée et de départ, attestant de la participation de l'enfant aux devoirs surveillés. Les parents sont tenus de contrôler l'agenda pour vérifier la présence ou non de leur enfant.
Les devoirs à terminer ou à revoir à la maison seront notés en rouge dans l'agenda.

Pronote : Les devoirs communiqués par Pronote doivent être notés dans l'agenda de l'enfant. Les parents sont priés de vérifier, le surveillant n'ayant pas accès à Pronote.

Fournitures : Chaque enfant reçoit un cahier, un crayon et une gomme, ce matériel reste dans les classes.
Des règles, des équerres, rapporteurs, etc. sont à disposition des enfants.

Absences : En cas d'absence, aucune excuse n'est demandée. Nous vous serions, toutefois, reconnaissants d'avertir la structure concernée par **SMS avant 15h00 les lundis, mardis et jeudis et avant 13h00 les mercredis.**

Discipline : L'enfant respecte les autres élèves et le personnel d'encadrement, tant verbalement que physiquement.
L'enfant suit les consignes formulées par le personnel d'encadrement.
L'enfant est prié de ne pas crier dans les couloirs et les structures respectives, d'éteindre son téléphone et de ne pas manger en classe.
Il est strictement interdit de détériorer ou de voler le matériel, bricolages et autres se trouvant dans l'enceinte du bâtiment.
Une résiliation du contrat peut être considérée en cas de non-respect de l'une de ces consignes.

LE JARDIN MALIN

Sàrl

C/o Commune de Val-de-Travers
Dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement
Rue du Temple 8 - 2114 Fleurier
Tél. 079 932 90 68
Mail : foyerscolaire@gmail.com

Tarifs

Enfants de 3^e à 7^e année :

Nbre jours par semaine	Prix à la journée
1 jour par semaine	CHF 8.00
2 jours par semaine	CHF 7.00
3 jours par semaine	CHF 6.00
4 jours par semaine	CHF 4.75

Enfants de 8^e à 11^e année :

Nbre jours par semaine	Prix à la journée
1 jour par semaine	CHF 10.00
2 jours par semaine	CHF 9.00
3 jours par semaine	CHF 8.00
4 jours par semaine	CHF 6.50

Les vacances scolaires, les camps et les jours fériés ne sont pas facturés. Toutes autres absences sont facturées.

Déductions : Un rabais de fratrie est accordé de la manière suivante :

- 5% sur la facture du 2^e enfant.
- 10% sur la facture du 3^e enfant.
- 15% sur la facture du 4^e enfant.

Absences Et sécurité : L'enfant est sous la responsabilité de la structure dès qu'il est accueilli et jusqu'à son départ à son domicile ou son départ au parascolaire.

En cas d'absence, la prestation sera tout de même facturée.

Si un enfant est malade plus d'une semaine, sur présentation d'un certificat médical, les absences ne seront pas facturées dès la 2^e semaine.

Présences

supplémentaires : Tout après-midi de présence hors inscription ordinaire de l'enfant sera facturé en plus.

Assurance :

Le Jardin Malin sàrl décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels. Les enfants doivent être assurés par les représentants légaux auprès d'une caisse maladie et accident, ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

L'assurance responsabilité civile du Jardin Malin sàrl ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux ou à d'autres enfants.

LE JARDIN MALIN

Sàrl

C/o Commune de Val-de-Travers
Dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement
Rue du Temple 8 - 2114 Fleurier
Tél. 079 932 90 68
Mail : foyerscolaire@gmail.com

Modalités de Paiement : Les factures sont envoyées aux parents, chaque fin de mois.
Leur paiement s'effectue à 30 jours.

Retard de Paiement : En cas de facture échue et impayée, un premier rappel vous sera envoyé.
Dès le deuxième rappel, l'enfant sera refusé jusqu'au paiement du montant dû, la place restera réservée et la prestation sera facturée.

Modification et résiliation de l'inscription

Modification : Lorsque le parent désire changer le taux de placement de son enfant, il est tenu d'en faire la demande auprès de l'administration

- **Pour une modification à la baisse au plus tard 15 jours avant la fin d'un mois pour le mois suivant. La prestation sera facturée si la modification n'est pas annoncée dans le délai imparti.**
- **Pour une modification à la hausse. L'acceptation de cette demande se fera dans la mesure des places disponibles.**

Résiliation : Toute résiliation de la part du parent doit être annoncée par écrit à l'administration, un mois à l'avance pour la fin d'un mois. En cas de non-respect du délai imparti, la prestation sera facturée.

En cas de manquement graves aux dispositions de ce règlement ou du non-respect des modalités de paiement, le Jardin Malin sàrl se réserve le droit de refuser ou d'exclure un enfant.

Le présent règlement annule et remplace les précédents et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Fleurier, août 2023

Le Jardin Malin Sàrl